



MAURIENNE SENIORS

Siège social :
Mairie de St Julien Montdenis
318 rue du Bourg
73870 Saint Julien Montdenis



n°34 S 206 - Association reconnue d'Utilité Agrément Publique
Immatriculation Registre Opérateurs de Voyages N° IM038120032

Activités « randonnées et balades d'été et d'hiver »

Consignes .

A- TRANSPORT vers les lieux de l'activité

1- Une liste de tous les participants sera établie par la personne qui commande le/les bus. Cette liste sera établie à partir des informations qui lui seront transmises par les personnes qui reçoivent les appels téléphoniques des 3 ou 4 autres secteurs.

Cette fiche sera adressée à Trans-Alpes (Mme FIGUS Aline) ainsi qu'aux animateurs de la rando et aux membres de la commission montagne.

2- Toutes les personnes qui seront à la sortie, transportées par le ou les bus ou en covoiturage lorsqu'il faut compléter le bus par des voitures personnelles devront figurer sur la liste et devront s'acquitter de la redevance « transport ». En cas d'absence au moment du départ bien noter l'absence sur la fiche de route.

3- Noter les personnes qui ne sont pas dans le/les bus mais en voiture en faisant figurer « VL » à proximité de leur nom. Cette indication manuscrite sera faite par la personne responsable du bus au moment du ramassage des participants à l'activité.

Les personnes qui doivent covoiturer sont connues au moment des inscriptions, noter sur la fiche l'indication « VL » avant de transmettre la commande à Trans-Alpes. S'il n'est pas possible de le faire au moment de la commande du bus, ne pas oublier d'indiquer à côté du nom des personnes l'indication « VL » au moment du passage sur les points de ramassage.

4- Les animateurs de la journée assurent la bonne marche de la sortie et doivent être vigilants sur les points de ramassage. A l'arrivée du car au(x) point(s) de départ de la rando, afin d'éviter tout oubli et dans un souci de parfaite organisation, les animateurs descendront les sacs des soutes à bagages. Ceci sera annoncé préalablement dans le car.

5- Avant le départ effectif de la rando, les animateurs rappelleront les consignes de sécurité, et feront pratiquer un échauffement. Ceci permettant par ailleurs un temps calme de rassemblement et d'organisation sereine des groupes à la descente du car. Un démarrage en douceur est recommandé pendant la première demi-heure afin d'éviter d'avoir des personnes qui se mettent dans le « rouge » en début de journée.

6- Au moment du départ, chaque groupe communique par radio pour confirmer le nombre de participants de son groupe, il est souhaitable que les autres postes radios renvoient un acquittement; pour partir il faut que le compte soit bon ! Un animateur sera désigné pour donner le feu vert lorsque les groupes partiront du même point, sinon le compte sera fait au fur à mesure du départ des groupes.

- 7- Pour mémoire, les radios doivent être éteintes seulement lorsque tous les participants sont de retour aux véhicules.
- 8- Les chauffeurs des voitures particulières devront faire figurer les frais de transport de la journée sur l'imprimé de remboursement à renvoyer au président pour signature.
- 9- Au moment du retour refaire un comptage pour s'assurer que toutes les personnes sont présentes (bus et voiture particulière si nécessaire)

B- TROUSSES de SECOURS

- 1- Ces 3 troussees seront en dépôt sur 3 lieux : La Chambre, St Jean-de-Maurienne et Modane.
- 2-

NB : nous adoptons le même type de fonctionnement que celui établi pour les postes radios (4 postes à Modane et 4 postes à La Chambre). Ce fonctionnement permet de disposer plus facilement du matériel pour les reconnaissances des parcours de randonnées et l'organisation des sorties.

Comme pour les postes radios, les troussees seront attribuées aux responsables de chaque groupe. Au retour, si des produits sont utilisés pendant la journée les responsables du groupe devront informer Bernadette DURIEUX , responsables de la pharmacie qui seront en mesure de compléter les troussees.

C. CONSIGNES à tenir sur les points de CHARGEMENT et DECHARGEMENT du bus (au point de départ de chaque groupe si nécessaire)

- 1- à l'Aller : Chargement des bagages : les chauffeurs organisent cette opération (sacs , bâtons, sécurité autour du bus, ... etc). Notre transporteur nous fera 4 panneaux (Groupe 1 , Groupe 2 , Groupe 3 , Groupe 4). Les participants qui ont déjà choisi leur parcours déposeront leur sac et bâtons dans les soutes à proximité du panneau indiquant leur choix afin de gagner du temps si nous devons faire des déposes successives, il est souhaitable de ne pas sortir tous les bagages puis d'en remettre dans la soute à la bonne place)
- 2- Pour les personnes qui n'ont pas encore fait leur choix du parcours, leurs bagages seront déposés à part. Comme d'habitude un animateur responsable fera une intervention dans le bus pour présenter les balades (distance à parcourir, dénivelés, passages délicats, difficultés diverses en cours de parcours), les personnes indécises pourront ainsi faire le choix de leur groupe.
- 3- Déchargement des sacs mis en soute sous contrôle des animateurs qui assurent la sécurité :
 - a/ les personnes restent assises dans le bus,
 - b/ les animateurs sortent les bagages du groupe concerné,
 - c/ **les participants descendent du bus dans l'ordre comme dans le cadre d'une évacuation d'urgence**, et vont prendre leur sac et bâtons et se dirigent vers le point de départ annoncé par les animateurs du groupe.
 - d/ Lorsque toutes les personnes disposent de leur sac et bâtons, le bus se dirige vers la dépose suivante si besoin.
- 4- Au Retour : Chargement du bus : les panneaux indiquant les points de dépose sont en place dans le bus sous contrôle du chauffeur. Les participants déposent leur sac et bâtons sous le panneau qui les concerne. Ne pas oublier d'organiser et de participer à une petite séance

de détente et d'étirements puis faire un comptage avant le départ du bus et des voitures pour s'assurer de n'oublier personne.

NB : à l'aller comme au retour bien attacher vos bâtons à votre sac pour éviter de les égarer.

***** L'animateur est le seul responsable de l'activité. Quel que soit votre analyse sur les décisions prises par lui vous devez les respecter. En cas de désaccord majeur, vous pouvez en faire part dans un premier temps au responsable de l'activité randonnée d'été et d'hiver, puis éventuellement au président du club.***

***** Le respect de leurs consignes et instructions est impératif.***

Bonne journée à toutes et tous.

La « Commission Randonnée » - Version 2022 05 11